

Envoyé en préfecture le 10/10/2024 Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241008-2024\_106\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE PAR LA VILLE DE GEX À L'OCCASION

DU FESTIVAL « P'TITS YEUX GRAND ÉCRAN », AVEC LA VILLE DE SAINT-

GENIS-POUILLY (8.9)

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de conseillers présents :

30

Nombre de conseillers votants :

33

Date de convocation du Conseil :

30 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation :

30 septembre 2024

**Présents:** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, PELLETIER, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

## Pouvoirs:

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUNAND,

M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,

M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

VU le budget 2024,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Gex organise le 25<sup>ème</sup> festival « P'tits Yeux Grand Écran », festival de films et spectacles jeune public ayant lieu deux fois par an,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Genis-Pouilly diffusera plusieurs séances de cinéma issues de la programmation de Gex et proposera un atelier au sein du ciné-théâtre Le Bordeau.

**CONSIDÉRANT** que les deux communes mutualiseront la venue d'un ciné-concert dans leurs cinémas respectifs,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Gex et la ville de Saint-Genis souhaitent formaliser le partenariat établi,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention de partenariat,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > **APPROUVE** le modèle de convention ci-annexé à passer avec la ville de Saint-Genis-Pouilly.
- > **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à finaliser et signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241008-2024\_106\_DEL-DE

La secrétaire de séance,

**Dominique COURT** 

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 08 octobre 2024.

Le maire,

Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 octobre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 octobre 2024.